



Les
Bertranges
communauté de communes



ELABORATION DE 3 PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX

PHASE PLAN D' ACTIONS

CR de l'Atelier n°2
Forêt – Filière Bois
Mardi 7 mai 2019

MANDATAIRE: INDDIGO
CO-TRAITANTS: SOLAGRO, HESPUL



www.inddigo.com

DEPUIS
1986

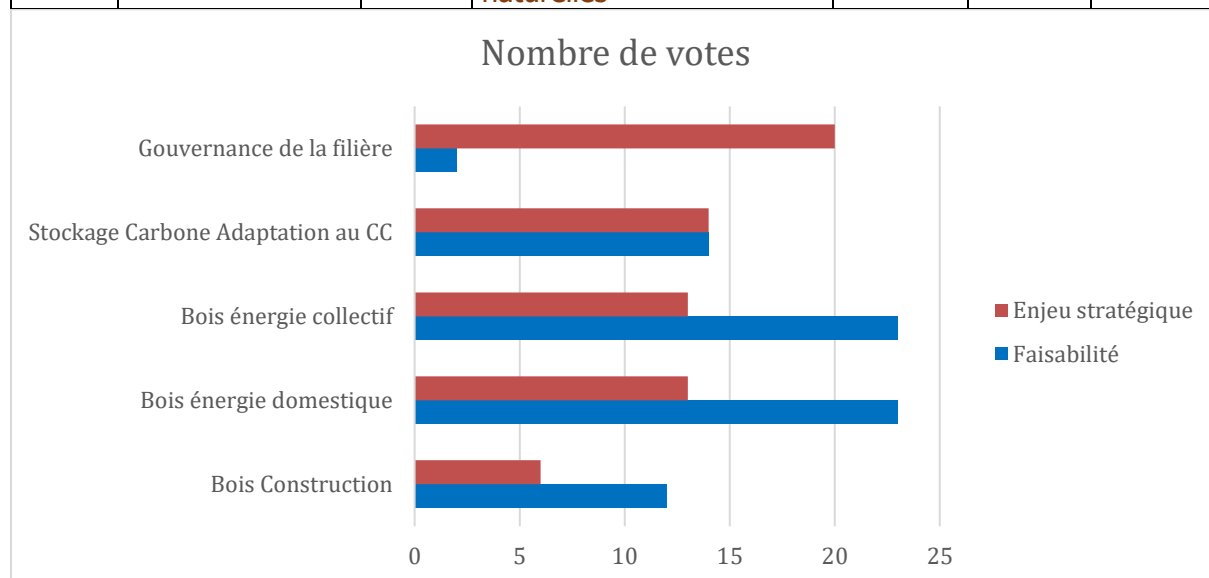


SOMMAIRE

Synthèse de l'atelier et hiérarchisation	2
Détail par action.....	3
Bed1 : Bois énergie Domestique, Promotion de l'usage du bois domestique et structuration de la filière bois bûche et de l'affouage.....	3
Bec1 : Bois énergie collectif, Massifier le développement des chaufferies bois dans les centres bourgs des petites communes.....	4
BC1 : Bois Construction, Favoriser l'usage du bois matériaux dans la construction et la rénovation.	5
SA1 : Conforter le rôle de puits de carbone de la forêt, et déployer les actions de plantations d'arbres hors forêt ou de prairies naturelles	6
BG1 : Gouvernance - Stratégie de développement local, Mettre en place une stratégie concertée de mobilisation de bois.....	8

Synthèse de l'atelier et hiérarchisation

				Faisabilité	Enjeu stratégique	Note globale
2-Bois	Bois énergie domestique	BEd_1	Promotion de l'usage du bois domestique et structuration de la filière bois bûche et de l'affouage	12	6	18
2-Bois	Bois énergie collectif	BEc_1	Massifier le développement des chaufferies bois dans les centres bourgs des petites communes	23	13	36
2-Bois	Bois Construction	BC_1	Favoriser l'usage du bois matériaux dans la construction et la rénovation.	23	13	36
2-Bois	Gouvernance - Stratégie de développement local	G_1	Mettre en place une stratégie concertée de mobilisation de bois	14	14	28
2-Bois	Adaptation au CC et Stockage Carbone	SA_1	Conforter le rôle de puits de carbone de la forêt, et déployer les actions de plantations d'arbres hors forêt ou de prairies naturelles	2	20	22



- La structuration de la gouvernance de la filière apparaît comme l'action la plus stratégique, et la plus difficilement faisable aujourd'hui
- Les quatre autres actions sont jugées faisables rapidement
- L'action Bois Construction est jugée moins stratégique pour répondre aux enjeux du PCAET

Détail par action

Bed1 : Bois énergie Domestique, Promotion de l'usage du bois domestique et structuration de la filière bois bûche et de l'affouage

Descriptif :

Promotion et sensibilisation : l'ALEC a édité un guide bois bûche pour les particuliers qui peut être valorisé à l'occasion d'une journée sur le bois pour tous (particuliers, élus, entreprises) en début de saison de chauffe. S'appuyer sur les réponses aux idées reçues via la communication du PCAET : le vrai du faux sur le potentiel de la ressource, sur la pollution par le bois, etc ... Insister sur le calibrage de l'appareil de chauffage, les bonnes pratiques en matière de séchage du bois, d'allumage. Cette action doit être menée en lien étroit avec le dispositif d'aide à la rénovation pour s'assurer du bon phasage des travaux. Des aides spécifiques pour le changement des appareils de chauffage au bois (type prime à la casse pour les anciens appareils) peuvent être mises en place en complément des aides à la rénovation.

Structuration de la filière : Proposition d'un annuaire des fournisseurs locaux mis à jour régulièrement (à l'image d'un annuaire produits locaux agricoles) et indiquant la provenance de bois, le niveau de séchage du bois fourni, l'éventuelle certification du bois vendu. L'objectif de l'action est de valoriser les bonnes pratiques des fournisseurs, de prendre un premier contact pour les accompagner dans une démarche qualité et de faciliter l'approvisionnement de bois de qualité pour les usagers.

Affouage : Dispositif d'animation spécifique concernant affouage en impliquant COFOR et ONF - référencement des communes pratiquant l'affouage et échanges sur les bonnes pratiques entre commune, - contractualisation collective avec des exploitants pour faciliter la mise à disposition de bois en bord de route plutôt que d'exploitation directe par les affouagistes, - communication et facilitation de l'accès à l'affouage pour les nouveaux arrivants et les publics âgés ou en précarité.

Remarques :

Les constats

>la ressource issue de l'affouage :

- =un privilège
- =un usage ancestral qui peut devenir confidentiel
- =une ressource pour des habitants mais un manque à gagner pour les exploitants (problèmes liés au marché noir)
- =le prix moyen du bois buche (35-40€/stères) ne permet pas à des entreprises de se développer
- =diminution du nombre d'affouagiste
- =nécessite équipements et compétences pour l'exploitation en forêt. Ma mise à disposition des bois en bord de route par un exploitant est une pratique à valoriser.
- =entretien à moindre cout (gratuit !) de la forêt communale, un système gagnant-gagnant
- =1.5M de tonnes de bois affouage /an en France

>le bois hors forêt :

- la haie (= ressource économique pour les agriculteurs)
- les connexes d'industrie pour un usage sans transformation sinon pour le bois énergie granulé (ressource mal connue en qualité comme en quantité) alors qu'elle est bien présente mais envoyée vers d'autre filière souvent extérieure au territoire

>le bois buche vs bois granulé

- 2 produits et 2 ressources à ne pas opposer même si le granulé n'est pas du bois local

(Localement les poêles granulés augmentent mais sans détrôner le poêle buche = forte culture locale du bois bûche)

>La pérennité de la ressource :

la forêt se régénère (ONF = gestion en régénération naturelle depuis 80ans)

MAIS de plus en plus de pression sur le gros bois (= augmentation de prélèvement, de bois qui ne sont pas toujours à maturité, pour répondre à la demande du marché international du bois d'œuvre)

Pistes d'action :

>révision des règles d'affouage pour **démocratiser** l'accès du bois bûche de qualité (énergie la moins chère) à tous les habitants

= proposer du bois affouage à façon (*ex. de communes qui proposent aux habitants l'affouage + son façonnage réalisés par une entreprise locale (un exploitant ou l'entreprise à but d'emploi de la démarche Territoire Zéro chômeur de longue durée)*) permet de donner accès aux personnes non équipées ou n'ayant pas la capacité, la connaissance pour bucheronner

=réviser le périmètre des bénéficiaires (donner accès au-delà des sections/ au-delà de la commune, (*ex de l'AMAP bois : des adhérents initialement exclus de l'usage affouage cotisent pour faire faire leur bois par une entreprise*))

=formation & culture des affouagistes (permis de tronçonner) pour davantage de sécurité et une diffusion de la culture du bois, de la connaissance de la forêt (donner accès aux publics à des coupes pour expliquer voire former des particuliers

=>contraintes à relever : aspects juridiques et politiques (acceptation du changement de pratique dans l'affouage)

>diffusion d'information : aux habitants /aux professionnels

=**création d'annuaire** des professionnels (exploitant au chauffagiste) autour du bois énergie (buche granulé) pour porter à connaissance et garantir l'approvisionnement en bois de qualité
=information par le **biais de l'inscription à l'affouage** pour communiquer sur la rénovation, l'équipement de chauffage et son renouvellement

>améliorer et étendre l'usage du bois énergie

=aide financière pour le renouvellement ou la création d'un équipement performant (permet d'améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur et de communiquer sur la rénovation

Bec1 : Bois énergie collectif, Massifier le développement des chaufferies bois dans les centres bourgs des petites communes

Descriptif :

De nombreux centre-bourg sont susceptibles d'être équipés de chaufferies bois et éventuellement de petits réseaux de chaleur pour connecter les bâtiments tertiaires et éventuels logements publics. Un dispositif d'accompagnement des communes peut être engagé avec :

- Visite d'équipements fonctionnels sur le territoire pour les élus
- Formation élus-services sur la conduite d'un projet de chaufferie bois
- Mutualisation d'analyses d'opportunités pour les communes intéressées, en intégrant des options sur l'opportunité de raccorder des logements privés en zones d'habitat dense.

En parallèle, il peut être intéressant d'organiser une formation des services techniques communaux sur la conduite des chaufferies bois pour faciliter la prise en main des équipements déjà en place par les services.

Remarques :

Au travers des CEP et du chargé de mission ALEC, des études d'opportunité sont faites sur les bâtiments communaux mais :

- Nécessité d'anticiper le projet – 2-3 ans avant de la fin de vie des chaudières fioul/gaz

- Difficultés financières et de mise en œuvre quand on n'a pas de réseau secondaire de chauffage (chauffage élec)
- Bien prévoir la rénovation des bâtiments pour anticiper les baisses de consommations qui peuvent mettre en danger les réseaux → comment on va chercher d'autres clients pour densifier le réseau à long terme ?

Arguments à rappeler :

- Economie du projet : valoriser les exemples anciens qui montrent une économie de coût global durable ;
- Chaufferies bois = des emplois sur le territoire (bûcherons : 1 ETP pour 1500 m³ de bois mobilisé) ;
- Le petit collectif permet de stabiliser la filière par un besoin plus constant que le bois domestique.

Cibles à développer :

- Bailleurs
- Hôpitaux
- Ehpad...
- Etablissements des associations ayant un parc important (FOL, La Sauvegarde...)

→ Faire un état des lieux global des chaudières et de leur obsolescence en associant ces partenaires, en prenant en compte l'aspect rénovation (opportunité d'utiliser la thermographie aérienne sur l'agglomération).

- Energie bois en secteur industriel à développer.
- Filière « connexes » pas structurée de façon optimale. Par exemple, groupe Charlois qui génère 70 000 tonnes de « déchets/connexes »/an et qui n'a pas débouché localement.

Un label permettrait d'être utilisé dans les commandes et marchés publics. Notamment par le SIEEEN, qui vient de réaliser sa 17^{ème} chaufferie bois à la Charité-sur-Loire récemment, pour la fourniture.

BC1 : Bois Construction, Favoriser l'usage du bois matériaux dans la construction et la rénovation.

Descriptif :

Le choix des matériaux biosourcés est une opportunité de stocker du carbone dans la construction et la rénovation, en utilisant le bois en structure, en revêtement et en aménagement intérieur ou extérieur ou en ayant recours aux nouveaux procédés de béton bas carbone.

Différents leviers peuvent être activés :

- S'assurer de la compatibilité des prescriptions architecturales éventuellement annexées aux documents d'urbanisme avec ces nouveaux modes constructifs, et si besoin produire un porté à connaissance pour faciliter leur intégration
- S'appuyer sur le CAUE et les partenaires de la filière bois construction pour proposer des formations aux architectes, aux artisans et aux maîtres d'ouvrage sur la construction bois, définir des "entreprises partenaires" du dispositif par un système de charte d'engagement pour les mettre en avant (lien avec l'action rénovation), travailler avec les CFA
- Faire ressortir les projets exemplaires par des visites de site axées sur le bilan GES et le recours aux ressources, entreprises et savoir-faire locaux des constructions

- Intégrer dans le dispositif d'accompagnement à la rénovation des bonus et une sensibilisation spécifique pour les matériaux biosourcés, et communiquer auprès des constructeurs sur les avantages de l'ossature bois.

Remarques :

Les freins et problèmes visibles :

- Aujourd'hui, il est difficile de valoriser le bois local lors d'un marché. Cela n'est possible qu'avec des clauses sur le bilan carbone.
- Le cahier de charges des architectes ne contient pas de clauses sur l'utilisation de bois local : très peu d'artisans utilisent un bois local.

Sensibilisation :

- Auprès des citoyens sur la rénovation bois et l'utilisation du bois local dans les nouvelles constructions
- Rassembler les différentes structures autour d'un projet : faciliter la coopération entre structures avec l'idée d'un « réseau des acteurs du bois », pouvoir structurer la communication entre les structures.
- Organiser des visites exemplaires
- Accompagner les documents d'urbanisme, PLU / PLUi / SCoT, pour intégrer encourager la rénovation ou construction bois auprès des particuliers.

Développer la filière :

- Avoir un état des lieux sur la filière bois pour mieux visualiser le manque sur nos territoires : en lien avec Fibois qui a développé un annuaire sur les acteurs bois. Remarque : il manque aujourd'hui une structure pour sécher le bois sur nos territoires.

Utiliser les écoles présentes dans la région pour attirer des jeunes artisans / professionnels de la filière.

Partenaires à associer

EIE / COFOR / CAUE / FIBOIS / Département / Région / Communauté de Communes

SA1 : Conforter le rôle de puits de carbone de la forêt, et déployer les actions de plantations d'arbres hors forêt ou de prairies naturelles

Descriptif :

Les pratiques d'exploitation forestières doivent être conduites dans le respect des sols forestiers et en favorisant la régénération naturelle afin d'éviter les déstockages importants de carbone. De la même façon, il est important d'anticiper le risque feu de forêt amené à se développer à l'avenir. Cela peut se traduire par une charte pour les exploitants les engageant à adopter des pratiques vertueuses (pas de coupes rases, favoriser les pratiques de débardage respectueuses des sols (câble par exemple) mais qui devra se traduire par des incitations financières pour être incitative.

La biomasse naturelle et les sols associés, que ce soit en prairie ou en espaces boisés, est le meilleur moyen de stocker du carbone. Il est donc important de mobiliser au mieux les espaces agricoles et urbains pour la plantation d'arbres ou pour laisser croître des prairies naturelles à fauche tardive. Collectivités et agriculteurs peuvent donc être des acteurs importants du stockage carbone en plantant des haies et arbres isolés avec de multiples intérêts (biodiversité, confort

d'été, production de bois énergie à terme...). Des aides Régionales pour la replantation de haies fruitières avec variété d'arbre locaux peuvent être mobilisées).

Les haies existantes doivent évidemment être protégées et cela peut se traduire dans les plans locaux d'urbanisme (Cartographie, classement) et peuvent donner lieu à des actions de communication et sensibilisation sur leurs multiples intérêts (carbone, biodiversité, production de bois, etc).

Remarques :

Sylviculture :

Plus ou moins la moitié du stockage carbone forestier est dans le sol (donc ne pas tasser le sol, pas d'exposition au soleil par coupe rase/ à blanc ...)

- ⇒ Mode gestion en « futaie irrégulière » à promouvoir
- ⇒ Promouvoir un bon cloisonnement au sein des plans de gestion
- ⇒ Les privés ont un plan simple de gestion à partir de 25ha (donc gestion programmée et réfléchie)
- ⇒ Possibilité de stockage carbone par la construction, l'ameublement et l'isolation
- ⇒ Communiquer et valoriser sur les bonnes pratiques

Différencier propriétaire, gestionnaire et exploitant. Les exploitants utilisent des machines de plus en plus sophistiquées, grosses et couteuses ; l'exploitation est dans ces cas-là plus industrielle et moins vertueuse.

- ⇒ Mutualisation de matériels par coopérative (ex CUMA agricole) ? Limiter le poids des engins ?

Comment favoriser les « bonnes pratiques » ?

- ⇒ Primes à la qualité ? Charte/label ?

Voir comment les collectivités (Communes/EPCI/ Département ...) peuvent planter des arbres/micro-forêts ?

En matière d'adaptation au changement climatique, réchauffement rapide ; beaucoup de « maladies » recensées ces dernières années. Favoriser la diversité et la mixité des essences mais ne pas vouloir trop en faire ; la nature s'adapte (mutation) « naturellement ».

Pratiques agricoles :

CUMA « Terre et eau » dans le sud Nivernais / CUMA Départementale
Espace test de la ferme du Marault (Agropole), près de Magny-cours.

Les haies bocagères, aujourd'hui, sont souvent une contrainte plus qu'une ressource pour les agriculteurs. La question est de savoir comment valoriser les haies : bois-bûche, plaquettes, litière bois (paille-plaquette) [Exemple SCI Bois Bocages Energies en Normandie]

Il s'agit d'offrir davantage de débouchés !

Les haies et arbres isolés ont de multiples bénéfices : retenir l'eau, protéger du vent, apporter de l'ombre aux bêtes en été, favoriser la biodiversité ...

Les nouveaux documents d'urbanisme permettent de classer les forêts et les haies dans le but de les protéger d'éventuels arrachages.

La PAC a subventionné par le passé l'arrachage de haies, subventionne aujourd'hui la plantation et ceci devrait perdurer voire être amplifié lors du prochain cycle ; Mais il semblerait que l'incitation financière soit importante. A voir donc pour maintenir des AAP/AMI haies/arbres isolés/vergers ...

Probablement encore un problème culturel et de pratiques. Certains agriculteurs en replantent, d'autres, notamment les jeunes, continuent d'arracher des haies malgré l'intervention de la chambre d'agriculture au sein des formations.

Collectivités exemplaires ? Être relais des AAP/AMI vers les agriculteurs ? incitations auprès des agriculteurs ? gestion exemplaire (pas de taille entre 1/04 et 31/07 comme les agris) ?

Artificialisation des sols/aménagement du territoire :

Passer d'un espace forestier à un espace agricole représente déjà un déstockage de carbone. Les permis de construire permettent de réaliser des recommandations. Voir ci-dessus PLU/PLUi qui permettent de classer forêts et haies.

Privilégier un travail sur les logements vacants, souvent en centre-bourg plutôt que de développer des nouveaux lotissements.

La commission départementale « CD Pénaf » délivre les permis de construire sur les espaces agricoles et limite l'artificialisation des sols.

L'outil PLUi pourrait permettre une réflexion concertée sur le sujet, mais il n'est pas d'actualité aux Bertranges et à la CCSN.

BG1 : Gouvernance - Stratégie de développement local, Mettre en place une stratégie concertée de mobilisation de bois

Descriptif :

La mobilisation de bois énergie (hors bois-bûche) est relativement récente et amenée à se développer fortement localement et dans les territoires alentours. Il pourrait être pertinent d'envisager une stratégie forestière à l'échelle du bassin de consommation de Nevers et des alentours :

- Caractérisation des flux de bois actuels et futurs pour s'assurer de la disponibilité de la ressource et d'un approvisionnement local
- évolution de pratiques des exploitants forestiers pour adapter leurs chantiers (plateformes de tri Bois d'œuvre - bois énergie, outils de broyage mobile, etc... Mobilisation des propriétaires publics notamment pour favoriser la vente de bois façonné "bord de route" pour davantage maîtriser les conditions du chantier en forêt.
- Valorisation du bois hors forêt : sous la forme de haie, d'agroforesterie et de vergers de haute tige, Le bois agricole peut-être un gisement intéressant en termes de bois énergie en complément de son rôle agronomique et peut faire l'objet de plan de gestion et de plantation pour une exploitation future.
- Valorisation de la production et de l'usage bois d'œuvre, permettant en cascade la productions de sous-produits valorisable en chaleur
- le développement du bois énergie ne doit pas se faire au détriment de l'environnement forestier : il est indispensable de l'inscrire dans une démarche qualité, impliquant aussi des surcoûts pour les consommateurs (les collectivités doivent à ce titre prévoir des conditions d'approvisionnement exemplaires). En parallèle, il faut communiquer sur la filière et son intérêt dans la transition énergétique pour faciliter l'acceptabilité des chantiers forestiers.
- Animation foncière pour mieux mobiliser les forêts privées (restructuration foncière et de mobilisation des propriétaires...) en s'appuyant sur les outils à disposition des communes (biens sans maîtres, droits de préemption et préférence)

Remarques :

Plusieurs acteurs de la filière bois :

Forêt publique : production de 150 000 m³ de bois par an selon plan de gestion durable (1 coupe rase autorisée tous les 180 ans).

ONF = EPIC qui ne peut pas répondre aux marchés publics pour vendre son bois. (Conventions avec le secteur privé.) ONF – Energie créée comme opérateur de vente de bois sur le marché concurrentiel.

Exploitants forestiers privés / connexes des industries du bois → accompagnés par la FIBOIS

Produisent du bois d'œuvre et doivent avoir un débouché pour les connexes : 30% valorisés en énergie en BFC, l'usage du bois recyclé diminue la facilité d'évacuation des connexes. Depuis 10 ans des entreprises ont fait faillite, le produit du bois énergie ne répond pas toujours au besoin : travail pour améliorer cela. Secteur du bois à inclure dans le projet « territoire d'industrie ».

Exemple le groupe Charlois produit 70 000 t de connexes par an quand les chaufferies du SIEEEN en consomment 3000 t → besoin de débouchés compétitifs et sur toute l'année. Ou utilisation en interne à développer (cogénération mais plus accepté avec bois au niveau national).

→ 1 personne en charge à l'AER pour travailler sur le développement du bois énergie dans le secteur industriel.

Agriculteurs → accompagnés par la chambre d'agriculture

Produisent des plaquettes pour des petites chaufferies agricoles de la même qualité que pour les petites chaufferies collectives. S'échangent entre eux les besoins / produits avec animation par la Chambre d'agriculture.

⇒ Les exploitants forestiers privés répondent au besoin de + de 600 kg de bois en flux tendu, les agriculteurs pour les besoins en dessous. Des partenariats peuvent être construits.

SIEEEN

A développé deux plateformes de séchage pour ses propres chaufferies pour répondre économiquement à son besoin et pallier le manque d'acteurs dans le séchage du bois pour produire des plaquettes.

Les Communes et COFOR sont les interlocuteurs de base pour amorcer une réflexion pour changer sinon communiquer différemment sur l'affouage, en lien avec ONF (agent de terrain) et ALEC pour l'information

EPCI : Le(s) PCAET(s) pour fédérer les professionnels et les particuliers , les cibles (pour eux et avec eux)

Rassembler les différentes structures autour d'un projet : faciliter la coopération entre structures avec l'idée d'un « réseau des acteurs du bois », pouvoir structurer la communication entre les structures.